



Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 6 territoires forestiers résiduels de la région de l'Outaouais

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 13) indique que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels. Par conséquent, les territoires anciennement appelés réserves forestières ou faisant l'objet de divers modes de gestion sont dorénavant appelés territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur les territoires forestiers résiduels situés dans la région administrative de l'Outaouais. Il s'agit de 4 conventions de gestion territoriale (CGT), de 1 forêt d'enseignement et de recherche (FER) et de 1 entente de délégation (E.D.) :

- MRC* de Pontiac (N° 071070)
- MRC des Collines de l'Outaouais (N° 072070)
- MRC de Papineau (N° 072071)
- Coopérative de solidarité de la forêt de l'Aigle (N° 073001)
- Commission scolaire Pierre-Neveu - Forêt d'enseignement et de recherche Sicotte (N° 073050)
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (N° 073070)

MRC* : municipalité régionale de comté

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e programme d'inventaire décennal;
- Des nouveaux modèles de croissance;
- Une mise à jour des interventions forestières;
- Une mise à jour significative des affectations territoriales.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé essentiel de produire un nouveau calcul des possibilités forestières des six territoires mentionnés précédemment.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit au moyen de la plate-forme de modélisation Woodstock de la compagnie Remsoft. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul développés pour les unités d'aménagement adjacentes et y a apporté des ajustements en vue de les adapter au contexte des territoires faisant l'objet du calcul. Le Forestier en chef a également utilisé les hypothèses forestières (ex. : les courbes de rendement, les stratégies sylvicoles) de ces mêmes unités d'aménagement. Enfin, pour compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales des territoires forestiers faisant spécifiquement l'objet du calcul.

Résultats

Les résultats du calcul des possibilités forestières sont des niveaux de récolte annuelle de bois. Le tableau suivant présente ces niveaux de récolte en volumes marchands bruts (m³/an) pour chacun des territoires concernés.

Territoires	Niveaux de récolte annuelle
MRC de Pontiac	15 900 m ³ /an
MRC des Collines de l'Outaouais	10 000 m ³ /an
MRC de Papineau	5 200 m ³ /an
Coopérative de la Forêt de l'Aigle	22 300 m ³ /an
Com. Scolaire Pierre-Neveu - Forêt Sicotte	2 300 m ³ /an
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	23 800 m ³ /an

L'annexe A présente la répartition des volumes par essence ou par groupe d'essence. L'annexe B précise les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.





Le tableau suivant présente une synthèse des résultats du calcul des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels de la région de l'Outaouais. Les résultats du calcul font état d'une augmentation globale des possibilités forestières de l'ordre de 6 % depuis la dernière détermination.

Total régional- Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	10 700	11 000	22 400	30 900	75 000
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	11 900	14 100	15 300	38 200	79 500
Variation	11%	28%	-32%	24%	6%

*SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèze

Entrée en vigueur

Je mets à jour les possibilités forestières et les exigences aux conditions mentionnées aux annexes A et B. Ces possibilités forestières entrent en vigueur le 1^{er} avril 2015. Elles pourront être revues selon les modalités prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 46).

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
 Forestier en chef
 Le 15 avril 2015





Annexe A - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 6 territoires de la région de l'Outaouais

Le tableau suivant présente les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut valides à compter du 1^{er} avril 2015 et ceux de la période précédente.

MRC de Pontiac : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	2 300	900	9 400	8 300	20 900
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	1 900	2 700	2 700	8 600	15 900
Variation	-17%	200%	-71%	4%	-24%
MRC des Collines de l'Outaouais : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	400	800	1 500	5 600	8 300
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	600	1 500	1 400	6 500	10 000
Variation	50%	88%	-7%	16%	20%
MRC de Papineau : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	400	400	900	3 000	4 700
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	400	800	700	3 300	5 200
Variation	0%	100%	-22%	10%	11%
Coopérative de la Forêt de l'Aigle : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	3 200	7 200	2 400	6 300	19 100
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	4 300	6 400	3 500	8 100	22 300
Variation	34%	-11%	-100%	29%	17%

Commission scolaire Pierre-Neveu					
Forêt Sicotte : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	500	300	200	500	1 500
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	400	200	700	1 000	2 300
Variation	-20%	-33%	250%	100%	53%
MRC de la Vallée de la Gatineau : Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)					
Période	SEPM*	Autres résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	3 900	1 400	8 000	7 200	20 500
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	4 300	2 500	6 300	10 700	23 800
Variation	10%	79%	-21%	49%	16%

* **SEPM** : sapin, épinettes, pin gris et mélèze





Annexe B - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de 6 territoires de la région de l'Outaouais

Les tableaux suivants présentent les divers travaux sylvicoles à réaliser à compter du 1^{er} avril 2015 et ceux qui étaient requis pour la période précédente.

MRC de Pontiac : Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	43	57	192	18	10	24
Calcul modifiées au 1 ^{er} avril 2015	35	14	91	45	35	49

MRC des Collines de l'Outaouais : Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	10	12	123	0	0	0
Calcul modifiées au 1 ^{er} avril 2015	12	5	70	24	13	22

MRC de Papineau : Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	10	0	55	0	0	0
Calcul modifiées au 1 ^{er} avril 2015	8	2	33	6	6	8

Coopérative de la Forêt de l'Aigle: Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	8	208	101	0	0	0
Calcul modifiées au 1^{er} avril 2015	64	72	48	74	107	77

**Commission scolaire Pierre-Neveu
Forêt Sicotte : Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)**

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	6	1	10	0	0	0
Calcul modifiées au 1^{er} avril 2015	12	0	3	7	10	9

MRC de la Vallée de la Gatineau : Activités d'aménagement prévues au calcul (ha/an)

Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Calcul en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	47	73	170	0	0	0
Calcul modifiées au 1^{er} avril 2015	102	10	46	15	24	36

dom. : dominance

